

Procès-verbal de réunion de conseil

Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept du mois de février, le Conseil municipal de Marcheseuil, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures à la mairie de Marcheseuil, sous la présidence de Monsieur Francis GUYOT, Maire.

- Présents : Laurent BLIN, Pierre-Eric COMMUNEAUX, Françoise DIGOIX, Sabrina GAUTHIER, Francis GUYOT, Raphaël JEANNIN, Françoise MARTI, Laurent SERPILLON
- Absente, excusée : Régine CLERC
- Secrétaire de séance : Françoise DIGOIX

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures et 18 minutes.

FINANCES

a) Subventions

Vu la demande de subventions (10€ par élève) de l'école primaire de Manlay pour l'opération « Sortie pédagogique » le 22 mars 2024;

Vu la demande de subventions (20€/el) du RPI de Censerey pour l'opération « Livres de Noël » ;

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 10 € par élève de Manlay inscrit à l'école primaire de Manlay pour l'opération « Sortie pédagogique » le 22 mars 2024.

Compte tenu que trois élèves sont concernés, la subvention s'élève à 30 € et sera versée à l'école primaire de Manlay.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 20 € par élève de RPI de Censerey Diancey Sussey pour l'opération « Livres de Noël » 2023.

Compte tenu qu'un seul élève est concerné, la subvention s'élève à 20 € et sera versée au RPI de Censerey Diancey Sussey.

Le Maire précise que les crédits correspondants à ces deux subventions seront imputés à l'article 623 du budget 2024.

b) Don Camille MOUTARD, athlète côte d'orientne

Vu l'article L.2311-7 et l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de don de Camille MOUTARD pour les Jeux Olympiques de 2024 ;

Le Maire présente la demande de don déposée en mairie.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur une proposition de don de 150 € à Camille MOUTARD pour les Jeux Olympiques de 2024.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la proposition du Maire et le charge de faire le don de 150 €.

c) Indemnités garants bois

Messieurs Jeannin, Serpillon et Blin étant concernés par l'objet suivant, ils quittent la salle de réunion.

Le conseil municipal :

Alloue une indemnité de 440 € chacun, aux trois garants de bois (Jeannin- Serpillon-Blin) qui ont assuré la mise en place des coupes affouagères 2023-2024 : Repérage des parcelles, partage des lots, tirage et distribution des coupes affouagères et qui devront cuber chaque lot avec les affouagistes.

d) TVA Bois

La maire expose que, à la suite des dépassements du seuil de 46 000 € en moyenne de recettes d'exploitation forestière pour les années 2022/2023, en application de l'article 298 bis, II-5° du code général des impôts, le conseil municipal adopte l'assujettissement à la TVA au R.S.A. (régime simplifié de l'agriculture) pour l'activité de vente des bois communaux à compter du 1^{er} janvier 2024.

e) Cadeaux départ Mme MOREAU

M. le maire rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 623.

Il sollicite de la part de l'assemblée délibérante, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 623. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE la dépense suivante à l'article 623 :

- cadeaux offerts par la commune à l'occasion du départ en retraite de Madame Annie Moreau pour un montant de 184,75 €.

f) Travaux école de Manlay

Le Maire rapporte que des travaux sont à prévoir sur l'école de Manlay pour 44 000€. Une participation est demandée à la commune de Marcheseuil à hauteur de 3071 euros.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, approuve la demande et charge le Maire de signer les documents afférents à la participation.

TRAVAUX

a) Projet panneaux photovoltaïques

Lors des précédentes séances, le Conseil municipal avait réfléchi sur les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie.

Les conseillers prennent connaissance du devis d'une entreprise et préfère avoir d'autres devis pour comparaison. Ils chargent le Maire de rechercher de nouveaux devis.

b) Projet éolien commune

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Christian LORY demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour le projet éolien sur la commune de Magnien, sur le plateau de Maizière, en limite de Suze.

Après avoir délibéré le conseil vote 6 contre, 1 pour et 1 abstention. Le conseil municipal ne soutient pas le projet éolien sur la commune de Magnien.

c) Coupes de bois

Le Maire présente une proposition d'achat de coupes de bois par l'exploitation forestière SARL BOIS SB FARGUE parcelle section A numéro 394 (Moulin au Prost) pour un montant de 8000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le devis et charge le maire de signer les documents.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire annonce au Conseil Municipal que la subvention pour la réfection de Chaussée de la Rue de la Poraire s'élève à 9473,01 euros, sur un montant total de 19 147 €.
- La Maire rapporte que, à la suite du sinistre de la salle de la mairie, dalles du plafond inondées, l'assurance rembourse 576 euros.
- Le maire rapporte que du point à temps est à prévoir courant l'année 2024. Le Conseil Municipal charge le Maire de faire plusieurs devis.
- Le Maire rapporte que des travaux des deux fossés sont à prévoir sur le hameau de Cherchilly.

La séance est levée à 21 heures.